

MAIRIE de CHENEBIER – Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Mars 2020 à 18 heures 00.

Nombre de conseillers en exercice 15

présents : 14

votants : 15

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, Mr ABRY Francis – Mr DEVILLERS François – Mr BELOT Pierre-Marie – Mme CROISSANT Danielle, Adjoints Mr CLAUDEL Claude – Mr MULLER René – Mr GIRARDOT Stéphane – Mme SOMMIER Nathalie - Mme FLORIN Marie-Laure – Mr KLEMANN Jérôme – Mme DECRIND Virginie – Mr MONNERET Matthieu – Mme JUGE Nathalie
Absent(s) excusé(s)	Mr GADAVAUD Xavier
Pouvoirs	Mr GADAVAUD Xavier à Mme CROISSANT Danielle
Secrétaire de séance	Mme CROISSANT Danielle
Retardé	

Lecture du compte rendu du conseil précédent.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Convention avec la médiathèque départementale. Vote : 15 pour.

1) Budget principal

Le budget présenté est conforme au compte de gestion envoyé par le percepteur.

→ Pour la section fonctionnement

Avec un total de dépenses de 344 568,57 €, soit 61.8 % des crédits votés, et un total de recettes de 502 576,09 € soit 90.2 % des crédits votés, la section de fonctionnement se solde en 2019 par un excédent de 158 007.52 €.

Total des dépenses pour l'année 2019

Budgétisées : 557 260.00 €.

Réalisées : 344 568.57 €.

Total des recettes pour l'année 2019

Budgétisées : 557 260.00 €.

Réalisées : 502 576.09 €.

→ Pour la section investissement

Avec un total de dépense de 183 960.27 €, soit 42.9 % des crédits votés, et un total de recette de 205 414.14 € soit 47.9 % des crédits votés, la section d'investissement se solde en 2019 par un excédent de 21 453.87 €.

Total des dépenses pour l'année 2019

Budgétisées : 429 091.00 €.

Réalisées : 183 960.27 €.

Total des recettes pour l'année 2019

Budgétisées : 429 091.00 €.

Réalisées : 205 414.14 €.

Cependant avec la prise en compte des restes à réaliser 2019 (reports des dépenses 78 682.84 € et recettes 18 448.00 € engagées mais non réalisées fin 2019) l'incidence est de – 60 234.84€

Un manque dans les produits des services est à constater dû principalement à une baisse des produits forestiers.

Le résultat final de l'exercice 2019 en section d'investissement est donc déficitaire à hauteur de 38 780.97 €.

→ Affectations de résultat au budget communal

Ci-joint les valeurs à reprendre pour le budget primitif 2020

INVESTISSEMENT	DISPONIBLE
Article 001 Recettes	0.00
Articles 001 Dépenses	54 913.68
Article 1068 recettes	115 148.52
RAR Dépenses	78 682.84
RAR Recettes	18 448.00
FONCTIONNEMENT	DISPONIBLE
Article 002 Recettes	42 859.00
Article 002 Dépenses	0.00

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion, ainsi que le compte administratif conforme à ce dernier et l'affectation des résultats. Madame le maire ne participe pas au vote et sort de la salle. Vote : 14 pour.

2) Budgets annexes

Les deux budgets présentés sont conforme aux comptes de gestion envoyés par le percepteur.

● Le lotissement

Le lotissement se clôture avec un budget qui s'équilibre en dépenses avec 145 413.30 € et en recette avec 145 413.30 € également.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion et le compte administratif conforme à ce dernier pour le budget lotissement. Madame le Maire quitte la salle sans participer au vote. Vote : 14 pour.

● L'assainissement

Le budget assainissement est excédentaire de 401 € sans avoir bénéficié d'un versement d'une participation du budget communal.

→ Section fonctionnement

En dépense de fonctionnement, la somme est de 72 516.78 € et en recette elle est de 78 160.15 €.

→ Section investissement

En dépense d'investissement la somme est de 48 278.18 € et en recette la somme est de 47 792.70 €.

→ Affectations de résultat au budget assainissement

Ci-joint les valeurs à reprendre pour le budget assainissement 2020

INVESTISSEMENT	DISPONIBLE
Article 001 Recettes	0.00
Articles 001 Dépenses	16 628.18
Article 1068 recettes	16 628.18
RAR Dépenses	0.00
RAR Recettes	0.00
FONCTIONNEMENT	DISPONIBLE
Article 002 Recettes	401.84
Article 002 Dépenses	0.00

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion et le compte administratif qui est conforme à ce dernier pour le budget assainissement et l'affectation des résultats. Madame le Maire quitte la salle sans participer au vote. Vote : 14 pour.

3) Planning bureau de vote des élections municipales

Voici l'établissement du planning de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020 de 8 heures à 18 heures.

HORAIRES			
08 h – 10 h	MULLER René	ABRY Francis	BELOT Pierre-Marie
10 h – 12 h	DECRIND Virginie	MONNERET Matthieu	SOMMIER Nathalie
12 h – 14 h	KLEMANN Jérôme	JUGE Nathalie	DEVILLERS François
14 h – 16 h	GARDAVAUD Xavier	CROISSANT Danielle	CLAUDEL Claude
16 h – 18 h	GIRARDOT Stéphane	FLORIN Marie-Laure	NOWINSKI Marie- Odile

4) Adhésion Gaïa Energies

L'association Gaïa Energies nous assiste dans le suivi des dossiers de rénovation énergétique du bâtiment communal. Madame le Maire propose une cotisation de 150 € par an.

Le Conseil Municipal vote l'adhésion et accepte le tarif de la cotisation. Vote : 15 pour.

5) Rénovation énergétique

Suite à l'adoption de l'avant-projet définitif lors du dernier conseil municipal du 20 janvier 2020, le montant des dépenses s'élève à 700 000 € HT.

Il convient de valider un nouveau plan de financement et de demander une subvention complémentaire pour la chaufferie biomasse au SIED, à la Région Bourgogne Franche Comté et au Fond Européen FEDER.

Ci-joint le plan de financement :

Organisme	Assiette éligible	Taux	Subvention
SIED 70 (appel à projets)	650 000 €	8%	50 000.00 €
SIED 70 (chaufferie biomasse)	96 050 €	4%	4 000.00 €
Région/FEDER (chaufferie biomasse)	96 050 €	74%	70 700.00 €
Effilogis étude	50 649 €	50%	25 300.00 €
Effilogis travaux	649 351 €	23%	150 000.00 €
DSIL	650 000 €	40%	260 000.00 €
Subvention TOTAL		80%	560 000.00 €
Autofinancement		20%	140 000.00 €
TOTAL		100%	700 000.00 €

Le Conseil Municipal vote le nouveau plan de financement. Vote : 14 pour. Abstention : 1.

6) Encaissement chèque

La commune accuse la réception d'un chèque de frais d'honoraire d'avocat qu'il convient d'encaisser d'un montant de 720 € de la banque Groupama.

7) Convention fourrière automobile

La délibération concernant la convention fourrière automobile a déjà été prise en début d'année. Elle a été signée en mars 2019 mais elle doit être changée suite à un arrêté de la préfecture du 08.11.2019, attestant d'un changement de gérant en la personne de monsieur DESPOIS Alexandre, gérant de la société GMA Logistique.

Le Conseil Municipal vote la prise de cette nouvelle délibération et autorise le maire à signer la convention. Vote : 15 pour.

8) Convention médiathèque

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention signée précédemment avec la Médiathèque départementale arrive à échéance. Il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans avec une amplitude de 2 heures par semaine.

Il convient également de signer une délégation de service avec l'association Chenebier Animation qui gère cette activité.

Le Conseil Municipal vote ce renouvellement et la délégation. Vote : 15 pour.

9) Questions diverses.

Informations sur la liste des buralistes partenaires pour les paiements de proximités des factures d'impôts et des produits locaux (cantine, ordures ménagères...) pourtant la mention « payable auprès d'un buraliste et revêtues d'un QR code.

La liste est disponible en mairie.

